



## **Programme de subvention pour les couches lavables**

Toujours dans l'optique de se conscientiser face à l'environnement, la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare met sur pied une politique de remboursement pour les familles résidentes de Ste-Marcelline-de-Kildare pour l'utilisation de couches de coton lavable.

### **Politique de remboursement**

Le programme accorde une aide financière de 50% des dépenses jusqu'à concurrence de 100 \$ / enfant sur le montant déboursé selon les modalités suivantes :

- Faire l'achat d'un ensemble de couches lavables
- Présenter les documents suivants à la réception de l'Hôtel de ville :
  - Le reçu original de l'ensemble de couches de coton acheté
  - Une preuve de naissance de l'enfant
  - Une preuve de résidence
- Une signature sera requise attestant que les documents exigés sont véridiques et précisant que le bénéficiaire s'engage à utiliser les couches lavables.

Toutes les familles ayant un bébé de moins de 2 ans (23 mois) et résidentes sur le territoire de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare sont admissibles à cette politique de remboursement.

Le remboursement se fera dans les deux mois suivant la demande.



## FORMULAIRE

### Programme de subvention pour les couches lavables

Prénom et nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Prénom et nom de la mère : \_\_\_\_\_

Prénom et nom du père : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Date de naissance de l'enfant : \_\_\_\_\_

J'atteste que les documents/informations fournis sont véridiques et je m'engage à utiliser les couches lavables.

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### Réservé à l'administration

Preuve de résidence     Preuve de naissance     Preuve de paiement

Achat daté du : \_\_\_\_\_ (joindre une copie du reçu original)

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

Initiales de l'employé(e) : \_\_\_\_\_

#### Montant du remboursement

\_\_\_\_\_ \$ x 50% = \_\_\_\_\_ \$  
Montant de l'achat                                  Maximum 100 \$ / enfant